

NOTE

Expéditeur :
SG
Destinataire(s) :
CORDIR DTR –
Tous services

INTERIM DU SECRETARIAT GENERAL

18 décembre 2024

VU :

- l'ordonnance n° 2021-614 du 19 mai 2021 relative à la fusion du port autonome de Paris et des grands ports maritimes du Havre et de Rouen en un établissement public unique ;
- le décret n° 2021-618 du 19 mai 2021 relatif à la fusion du port autonome de Paris et des grands ports maritimes du Havre et de Rouen en un établissement public unique ;
- l'arrêté du 19 août 2024 du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires portant nomination de M. Christophe BERTHELIN comme président du directoire par intérim du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine ;
- la décision n°2023/01 – DG du Président du directoire du 03 janvier 2023 portant nomination, à compter du 4 janvier 2023, du Directeur Général Délégué en charge de la Direction territoriale de Rouen – M. Dominique RITZ ;
- La décision n°2024/16 DG du 1^{er} septembre 2024 portant délégation de pouvoirs au directeur général délégué en charge de la direction territoriale de Rouen et organisant sa suppléance en cas d'absence ou d'empêchement ;
- La décision n°2024/19 DG du 1^{er} septembre 2024 portant délégation de signature à M. Dominique RITZ, Directeur Général Délégué en charge de la direction territoriale de Rouen et organisant sa suppléance en cas d'absence ou d'empêchement ;
- La décision n°2023/05 – DTR – DGD en date du 05 octobre 2023 portant délégation de signature aux directeurs sectoriels et chefs de service modifiée par la décision n°2024/02 – DTR – DGD ;

CONSIDÉRANT :

Durant l'absence de Yazid MOUSSIOUNE, Secrétaire Général de la Direction Territoriale de Rouen, du **26 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclus**, l'intérim sera assuré :

- **du 26 au 27 décembre 2024**, par Mme Agathe DEROME, Directrice Finances, Pilotage et Performance,
- **du 30 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclus**, par M. Ludovic GRABNER, Directeur du Chenal et des Travaux Maritimes,

à l'effet d'exécuter les actions visées par la décision visée ci-avant et relevant du niveau d'habilitation du délégué.

Cette décision prend effet à compter de sa publication par voie électronique sur le site internet du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine.

Le Directeur Général Délégué en charge de la
Direction Territoriale de Rouen


Dominique RITZ

